

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conthey, le 13 septembre 2024

Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais

## Prix indicatifs vendanges 2024 : rémunérateurs et réalistes

**L'Interprofession de la Vigne et du Vin a fixé ses prix indicatifs pour le paiement des vendanges 2024. Pour une majorité de cépages, la rémunération recommandée correspond aux exigences économiques actuelles tout en assurant un revenu correct au vigneron. Seuls le Gamay et le Pinot noir affichent des prix indicatifs plus élevés que les prix actuels du marché, ceci afin de prendre en compte les coûts de production.**

Jusqu'ici, l'IVV annonçait les prix indicatifs des vendanges au mois de juin, en même temps que les limites quantitatives de production. Elle a décidé de déplacer cette communication au début des vendanges, afin que ses recommandations tiennent davantage compte de la réalité de la récolte et du marché. Les conditions économiques restent tendues, même si la récolte 2024 s'annonce en deçà de la moyenne décennale.

L'an passé, les acteurs de la branche vitivinicole valaisanne avaient volontairement tiré les prix indicatifs vers le haut, afin d'émettre un signal fort dans une période marquée par une augmentation des coûts de production. Cette année, les négociations entre producteurs et encaveurs de l'Interprofession ont abouti à un accord plus proche des conditions réelles du marché et notamment du commerce de détail, dans un contexte d'inflation et de perte potentielle de pouvoir d'achat.

Ainsi, pour les cépages Chasselas, Johannisberg, Heida, Arvine, Syrah, Humagne Rouge et Cornalin, les prix indicatifs reviennent aux montants recommandés en 2021 et 2022. Ils reflètent un prix qui soit à la fois rémunérateur pour les producteurs et en phase avec les réalités du marché. L'IVV a adopté une autre politique pour le Pinot Noir et le Gamay : dans le cas de ces deux cépages, les prix du marché, notamment en grande distribution, ne sont pas assez élevés pour couvrir les frais de production. C'est pourquoi il a été décidé d'établir des prix indicatifs plus élevés que le prix du marché actuel.

L'IVV tient à souligner que sa décision vise à assurer la durabilité de la viticulture valaisanne, en recherchant un équilibre entre la juste rémunération des producteurs et les exigences économiques du marché et du commerce de détail.

**Contact:** Cynthia Chabbey, directrice adjointe de l'IVV, 027 345 40 80

## COMMUNIQUE OFFICIEL DE L'IVV

**Conthey, le 13 septembre 2024.** Conformément aux compétences qui lui sont conférées par les articles 5 et 44 de l'Ordonnance cantonale sur la Vigne et le Vin (OVV), l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) a statué sur les prix indicatifs pour les vendanges 2024.

Comme indiqué en juin 2024, l'IVV a décidé de différer à la veille des vendanges la prise de décision sur les prix indicatifs afin de pouvoir mieux appréhender les réalités agricoles et celles du marché.

### Prix indicatifs pour les vendanges 2024

#### Catégorie AOC Valais :

Chasselas	CHF 3,40/kg
Sylvaner/Rhin	CHF 4,30/kg
Arvine	CHF 5,50/kg
Heida/Païen	CHF 4,70/kg
Pinot Noir	CHF 3,60/kg
Gamay	CHF 3,50/kg
Cornalin	CHF 5,30/kg
Humagne Rouge	CHF 4,70/kg
Syrah	CHF 4,20/kg

L'IVV relaie par ailleurs la recommandation de *Bio Suisse* qui a déterminé un supplément de prix plancher de CHF 0,40/kg de raisin certifié bio.

Ainsi décidé à Fafleralp, le 27 août 2024